

COMMUNE DE PORT-VENDRES

**COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 AVRIL 2021**

---ooOoo---

L'an deux mille vingt et un et le treize avril à neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Grégory MARTY, Maire.

Date de la convocation :

Le 07 avril 2021

Nombre de Conseillers

Municipaux en exercice :

27

Nombre de Conseillers

Municipaux présents

ou représentés :

25

Étaient présents :

M. MARTY, Mme HECQUET, M. BELLET, Mme SERRE,
M. ASTIE, Mme GUILLOUET-GELYS, Mme CHACON,
M. BLIN, Mme MARTELL, Mme RUIZ, Mme CRIADO, Mme
ALABAU-DAIDER, Mme CARRERAS-MARTOS,
M. BELTRA,

Procurations :

M. NETTI	à	M. MARTY
Mme VILVET	à	Mme HECQUET
M. RASTOLL	à	M. MARTY
Mme RICO	à	Mme GUILLOUET-GELYS
Mme ALBAREDE	à	Mme SERRE
Mme RASTOLL	à	Mme CHACON
M. MARIA	à	M. BELLET
M. CATALAN	à	Mme HECQUET
M. FERNANDEZ	à	Mme SERRE
M. MUCCHIELLI	à	M. BELLET
M. LENFANT	à	Mme CARRERAS-MARTOS

Absents excusés : M. BLAY, Mme DESSEILLES

TRAME UNIQUE

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 26 mars 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Madame Monica GUILLOUET-GELYS est nommée Secrétaire de séance.

INFORMATION SUR LA TENUE DE LA SEANCE ET CONDITIONS DE QUORUM

L'état d'urgence sanitaire déclaré par la Loi n° 2021-160 du 15 février 2021 est prorogé jusqu'au **1er juin 2021** inclus.

Conformément à l'article 6 de la Loi 2020-1379 autorisant la prorogation de l'Etat d'Urgence Sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise, et afin d'être en conformité avec les règles sanitaires en vigueur et de poursuivre la lutte contre la propagation de l'épidémie de Covid-19, il est décidé, pour assurer la tenue de la réunion du Conseil Municipal, que celle-ci se déroulera **sans public avec retransmission des débats en direct sur le site Facebook de la Ville.**

Pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire et afin de limiter la présence des élus en séance, les organes délibérants des Collectivités Territoriales ne délibèrent valablement que lorsque **le tiers de leurs membres en exercice est présent ou représenté**. Un élu peut être porteur de deux pouvoirs.

Au vu de l'évolution de l'épidémie, il convient de rester prudent, la séance se déroulera dans le respect des gestes barrières et de distanciation sociale. Toutes les précautions seront prises pour veiller à la sécurité des participants (port du masque, gel hydro alcoolique, stylo à usage personnel, ...).

I – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE – EXERCICE 2020

Sous la Présidence de Madame Patricia HECQUET Première Adjointe au Maire, Monsieur le Maire ayant quitté la Salle des délibérations et ne participant pas au vote, et après avis favorable de la Commission des Finances du 12 avril 2021 le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour et 3 abstentions (Madame ALABAU-DAIDER et Mme CARRERAS-MARTOS ayant procuration de Monsieur LENFANT) **DECIDE D'APPROUVER** le Compte Administratif de la Commune pour l'exercice 2020. Il fait apparaître un excédent de 825.965,59 € en Section de Fonctionnement et un excédent de 632.016,84 € en Section d'Investissement.

II – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE – EXERCICE 2020

Suite à l'avis favorable de la Commission des Finances du 12 avril 2021, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés **DECIDE D'APPROUVER** le Compte de Gestion de l'exercice 2020 du Budget de la Commune de Monsieur le Comptable Public d'Argelès-sur-Mer.

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF DU PARC DE STATIONNEMENT CASTELLANE - EXERCICE 2020

Sous la Présidence de Madame Patricia HECQUET Première Adjointe au Maire, Monsieur le Maire ayant quitté la Salle des délibérations et ne participant pas au vote, et après avis favorable de la Commission des Finances du 12 avril 2021, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 19 voix pour et 3 abstentions (Madame ALABAU-DAIDER et Mme CARRERAS-MARTOS ayant procuration de Monsieur LENFANT) **DECIDE D'APPROUVER** le Compte Administratif du parc de stationnement Castellane pour l'exercice 2020. Il fait apparaître un excédent de 10.177,13 € en Section de Fonctionnement et un excédent de 111.852,75 € en Section d'Investissement.

IV - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU PARC DE STATIONNEMENT CASTELLANE - EXERCICE 2020

Suite à l'avis favorable de la Commission des Finances du 12 avril 2021, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés **DECIDE D'APPROUVER** le Compte de Gestion du parc de stationnement Castellane de l'exercice 2020 du Budget de la Commune de Monsieur le Comptable Public d'Argelès-sur-Mer.

V – AFFECTATION DU RESULTAT DE LA COMMUNE – EXERCICE 2020

Après avis favorable de la Commission des Finances du 12 avril 2021, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 3 abstentions (Mme ALABAU DAIDER et Mme CARRERAS-MARTOS ayant procuration de M. LENFANT) **DECIDE D'AFFECTER** l'excédent de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2020, dans le cadre du Budget 2021, ainsi qu'il suit :

- Article 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : 600.000,00 €
- Article 002 « Excédent de fonctionnement reporté » : 225.965,59 €
- Article 001 « Excédent d'investissement reporté » : 632.016,84 €

VI - AFFECTATION DU RESULTAT DU PARC DE STATIONNEMENT CASTELLANE - EXERCICE 2020

Après avis favorable de la Commission des Finances du 12 avril 2021, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE DE REPORTER** à nouveau sur chaque section, le résultat excédentaire de l'exercice 2020 dans le cadre du Budget 2021, ainsi qu'il suit :

- Article 002 « Résultat d'exploitation reporté » : 10.177,13€
- Article 001 « Solde d'exécution d'investissement reporté » : 111.852,75€

VII - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION – EXERCICE 2021

La suppression de la Taxe d'Habitation est à présent compensée par le transfert aux communes de la part départementale de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties. Le nouveau taux de référence communal serait égal au taux de foncier bâti voté en 2020 (25,21%) auquel vient s'ajouter à présent le taux départemental de 2020 (20,10%). Ainsi, le nouveau taux communal s'élèverait donc à 45,31%.

L'application de ce nouveau taux sera neutre pour le contribuable et ne générera pas de recettes supplémentaires pour la Commune, puisqu'un coefficient correcteur de 0,89006 vient corriger le déséquilibre entre le produit de Taxe d'Habitation « perdu » et le produit départemental « attribué ».

Sur proposition de Monsieur le Maire et de la Commission des finances qui s'est réunie le 12 avril 2021, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE DE MAINTENIR** les taux d'imposition pour l'exercice 2021 **ET D'APPLIQUER** ces taux comme suit :

- Taux Foncier Bâti : 45,31%
- Taux Foncier Non-Bâti : 60,49%

VIII - VOTE DU BUDGET DE LA COMMUNE - EXERCICE 2021

Après avis favorable de la Commission des Finances du 12 avril 2021, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix pour et 3 abstentions (Mme ALABAU DAIDER et Mme CARRERAS-MARTOS ayant procuration de M. LENFANT), **DECIDE D'ADOPTER** le Budget de la Commune de l'exercice 2021, voté au niveau du chapitre et lorsqu'il y a des opérations en investissement, au niveau de l'opération, qui s'équilibre de la façon suivante :

- Section de Fonctionnement : 5.823.932,91 €
- Section d'Investissement : 4.886.355,94 €

IX - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - EXERCICE 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, pour les Associations mentionnées dans le tableau ci-dessous, hormis pour « Evasion Catalane », « Comité des Fêtes », « Port-Vendres Festival », « Chorus Vénéris » et « Club de l'Amitié », « Parents d'élèves de l'école Primaire » où le vote est effectué Association par Association du fait qu'un ou plusieurs Elus ayant un lien avec celles-ci :

« **Evasion Catalane** » : 24 voix pour, M. BLIN quitte la salle et ne participe pas au vote

« **Comité des Fêtes** » : 23 voix pour, Mesdames RUIZ-DUMAY et CRIADO quittent la salle et ne participent pas au vote

« **Port-Vendres Festival** » : 24 voix pour, Mme HECQUET ayant procuration de Mme VILVET cette dernière ne participe pas au vote

« **Chorus Vénéris** » : 22 voix pour, M. BELLET ayant procuration de Messieurs MARIA et MUCCHIELLI quitte la salle et ne participe pas au vote

« Club de l'Amitié » : 23 voix pour, Mme CHACON ayant procuration de Mme RASTOLL quitte la salle et ne participe pas au vote

« Parent d'élèves de l'école primaire » : 24 voix pour Mme CARRERAS-MARTOS ayant procuration de M. LENFANT, ce dernier ne participe pas au vote

DECIDE D'APPROUVER le montant des subventions allouées aux Associations comme suit :

SUVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	Normale	Exceptionnelle
SPORTIVES		
Arts et Techniques de la Danse	150,00	
Dynamiques	1 000,00	
Evasion Catalane	500,00	
Sporting Club Port-Vendrais	10 000,00	3 000,00
Judo Club Port-Vendrais	2 500,00	
Llagouts de Port-Vendres	1 000,00	500,00
L'Instant Présent	300,00	
Côte Vermeille Albères Basket	6 000,00	
Pétanque Port-Vendraise	3 000,00	1 000,00
Tennis Club	1 000,00	
Tennis de Table	300,00	
Minh Long Doury	300,00	500,00
Thon Club Port-Vendrais	300,00	
Nautile Plongée 66	500,00	
Espadon Club Catalan	300,00	
Société Nautique Côte Vermeille (SNCV)	1 000,00	
Union Bouliste Port-Vendraise des Cheminots	300,00	500,00
Vélo Club Port-Vendrais	600,00	
CULTURELLES-TOURISME		
A.B.C.D.	200,00	
A.C.C.A. (Association Communale de Chasse)	500,00	
Les Bons Moments	1 500,00	
Agissons pour Port-Vendres	500,00	
Amicale des Anciens d'Afrique "La Mer à boire"	500,00	
Port-Vendres Festival		7 500,00
Association des Pêcheurs de Port-Vendres	1 500,00	500,00
Charles Rennie Mackintosh en Roussillon	750,00	
Chorus Vénéris	500,00	
Comité des Fêtes	6 000,00	
Culture et Patrimoine en Côte Vermeille	500,00	
Club de l'Amitié	1 500,00	1 000,00
Docatimage	600,00	
JCL Productions (cours Santaïne)	500,00	
Nature et océan en Polynésie	200,00	
La Galine	2 600,00	
La grande Tapisserie	800,00	
Les Mots, l'Emotion	1 000,00	
Vermeille Internationale	400,00	
SCOLAIRES		
Coopérative Scolaire Ecole Pasteur	1 500,00	
Parents Elèves Ecole Elémentaire Pasteur	600,00	
SOCIALES		
Amicale des Donneurs de Sang	140,00	
Amicale des Sapeurs Pompiers de Port-Vendres	1 800,00	
Bien Vivre à la Castellane	300,00	
Axurits de la Castellane	300,00	
Croix rouge section Côte Vermeille/Albères	1 000,00	
Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM)	1 200,00	

ASSOCIATIONS NON COMMUNALES		
Els Amics du Miguel Caldentey	500,00	
Les Amis de la Musique - Collioure	2 500,00	
Secours Catholique Equipes Aude-Roussillon	300,00	
Souvenir Français de Perpignan (PMM)	495,00	
GAPAMAR (Patrimoine Maritime Roussillonnais)		3 700,00
La Reconquesta Côte Vermeille	1 000,00	1 000,00
PATRIOTIQUES		
Amicale des Anciens Marins	1 000,00	
Médaillés Militaires	200,00	
Souvenir Français	300,00	210,00
Union Nationale des Combattants	300,00	
Total de l'article 6574	62 535,00	19 410,00
Total proposé 2021		81 945,00

X - VOTE DU BUDGET DU PARC DE STATIONNEMENT CASTELLANE - EXERCICE 2021

Après avis favorable de la Commission des Finances du 12 avril 2021, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE D'ADOPTER** le Budget du parc de stationnement Castellane pour l'exercice 2021, dans le cadre d'un vote par chapitre, tel que présenté ci-dessous :

- Section d'Exploitation : 62.177,13 €
- Section d'Investissement : 139.366,00€

XI - RAPPORT SUR LES OPERATIONS IMMOBILIERES - EXERCICE 2020

Suite à la présentation de ce point à la Commission des Finances du 12 avril 2021, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **PREND ACTE** de la politique immobilière menée par la Commune au vu du rapport qui lui a été présenté et qui sera annexé au Compte Administratif 2020 et mis à la disposition du public.

XII - CESSION D'UN DELAISSE DU DOMAINE PRIVE A MONSIEUR ET MADAME SPENCER

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE DE CEDER** à Monsieur et Madame SPENCER demeurant Labrassalie à FRANCOULES (46090), le lot A tel que matérialisé en jaune sur le plan annexé à la délibération d'une contenance de 85 m² pour un montant de 8.500 euros et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette transaction et notamment l'acte authentique de vente.

XIII - SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE LA SARDANE POUR L'INSCRIPTION AU PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL DE L'UNESCO

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, **DECIDE D'APPORTER** son soutien à la candidature déposée par la CONFEDERATION SARDANISTA DE CATALUNYA en vue de la candidature de la SARDANE à l'inscription sur la liste du Patrimoine Culturel Immatériel de l'Humanité de l'UNESCO.

XIV - ADHESION DE LA VILLE DE PORT- VENDRES A L'ASSOCIATION « SITES & CITES REMARQUABLES DE FRANCE »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés **DECIDE D'ADHERER** à l'association Sites & Cités remarquables de France, **D'AUTORISER** le paiement de la cotisation annuelle qui s'élève à 350 euros, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette adhésion, ainsi qu'aux actions et partenariats auxquels la ville souhaiterait être associée dans la démarche initiée avec l'association et **DE DESIGNER** Monsieur Grégory Marty, Maire, en qualité de représentant de la Commune.

Fait à Port-Vendres; le 16 avril 2021

Le Maire

Grégory MARTY

